

AVIS DE PUBLICATION RÈGLEMENT NUMÉRO 501-23

Le 14 mai 2024, le conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le **Règlement numéro 501-23** modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin :

- 1) d'agrandir la zone P-08 à même une partie de la zone H-36;
- 2) d'agrandir la zone H-32 à même une partie des zones P-34 et H-36;
- 3) d'agrandir la zone H-33 à même une partie des zones H-32 et P-39;
- 4) d'agrandir la zone P-34 à même une partie des zones H-33 et H-36;
- 5) d'agrandir la zone H-36 à même une partie de la zone H-32;
- 6) d'agrandir la zone H-38 à même une partie des zones P-08, H-32, H-36 et P-39 ainsi que la totalité des zones P-37 et P-41;
- 7) d'abroger les zones P-37, P-39 et P-41 ainsi que les grilles des usages et normes s'y rapportant;
- 8) pour la zone H-32:
 - i. de ne plus autoriser les habitations unifamiliales en structure contiguë;
 - ii. de modifier les marges minimales et la largeur minimale applicables à un bâtiment principal;
 - iii. de modifier les dimensions minimales des parcelles ;
 - iv. de modifier les notes particulières applicables ;
- 9) pour la zone H-33:
 - i. de ne plus autoriser les habitations unifamiliales en structure jumelée;
 - ii. de ne plus autoriser les habitations unifamiliales en structure isolée;
 - iii. d'autoriser les habitations multifamiliales de 8 à 12 logements ;
 - iv. de modifier les marges minimales et la largeur minimale applicables à un bâtiment principal;
 - v. d'autoriser les bâtiments de trois étages;
 - vi. de modifier les dimensions minimales des parcelles ;
 - vii. de modifier les notes particulières applicables ;
- 10) d'abroger l'annexe F intitulée « Tracé des axes de transports actifs et motorisés plan d'aménagement d'ensemble », tel que modifié".

Ce règlement est entré en vigueur le 31 mai 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Ville de Saint-Philippe, durant les heures de bureau.

Saint-Philippe, le 3 juin 2024

La greffière de la ville,

Me Manon Thériault, avocate

mann Thepaut